

AMENAGEMENT : l'autorisation environnementale de l'Ecoparc du Genevois annulée

Le tribunal administratif de Grenoble a annulé l'autorisation environnementale de l'Ecoparc du Genevois, une zone d'activité de 17 hectares à proximité de la frontière suisse, pour un investissement de 13 millions d'euros. Porté depuis 2002 par la [COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS](#) / T : 04.50.95.92.60, le projet annonçait entre 800 et 1 200 créations d'emplois. www.cc-genevois.fr